



**ROHMI**

Regroupement des organismes en  
hébergement pour personnes  
migrantes

CRC-037M  
Consultation générale  
Planification immigration  
au Québec 2026-2029

# **CONSULTATION – PLANIFICATION PLURIANNUELLE DE L’IMMIGRATION AU QUÉBEC (2026-2029)**

**AOÛT 2025**



# ROHMI

Regroupement des organismes en  
hébergement pour personnes  
migrantes

## TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DU ROHMI .....	3
MEMBRES.....	3
VALEURS ET APPROCHE.....	5
CONTEXTE .....	6
ENJEUX.....	9
DEMANDE.....	10



# ROHMI

Regroupement des organismes en  
hébergement pour personnes  
migrantes

## À PROPOS DU ROHMI

Le Regroupement des organismes en hébergement pour les personnes migrantes (ROHMI) a été fondé à l'automne 2023, alors que le manque d'hébergement temporaire pour les personnes migrantes à statut précaire se faisait de plus en plus criant, jetant à la rue plusieurs dizaines de ces personnes et familles. Ses membres offrent de l'hébergement, des services juridiques, des biens de nécessité et œuvrent à la défense des droits civils, socio-économiques et politiques des personnes migrantes à statut précaire.

Aujourd'hui le ROHMI offre un lieu de concertation entre les secteurs de l'immigration, de la prévention de l'itinérance et du droit au logement autour de trois priorités :

- Favoriser la concertation, l'action collective et le partage d'expertise entre ses membres et alliés;
- Défendre les droits des personnes migrantes à statut précaire à travers la reconnaissance de l'expertise des organismes membres;
- Bonifier, diversifier et élargir l'offre de service en hébergement transitoire au niveau qualitatif et quantitatif.

## MEMBRES



Organisme canadien à but non lucratif basé à Montréal, qui fournit une structure durable d'intégration pour les réfugiés et les immigrants au Canada.



Organisme qui héberge et soutient les démarches d'installation des familles qui sont demandeuses d'asile et sans statut à Montréal.



Organisme d'hébergement et de services d'intégration pour des personnes vulnérables migrantes récemment arrivé-e-s au Québec.



Clinique juridique communautaire à but non lucratif, qui défend les droits civils, socio-économiques et politiques des personnes migrantes à statut précaire.



Organisme d'hébergement familial provisoire qui offre du soutien et des services d'adaptation et de réadaptation aux personnes migrantes sans statut ou avec un statut précaire.



# ROHMI

Regroupement des organismes en  
hébergement pour personnes  
migrantes



Organisme sans but lucratif dont la mission principale est d'offrir un service d'hébergement temporaire et autres services attendants aux personnes immigrantes sans statut (demandeurs d'asile) et sans papier.



Organisme dont la mission principale est de mobiliser la communauté locale de Montréal afin d'apporter une aide immédiate à la précarité vécue par les demandeurs d'asile.



Organisme à but non lucratif, inspiré par la foi, qui cherche la justice pour les demandeurs d'asile et les réfugiés de Montréal et d'ailleurs.



Organisme à but non lucratif, qui donne aux personnes et aux communautés marginalisées la capacité d'agir et de revendiquer leur droit à la santé tout en luttant pour l'accès universel aux soins.



Solutions Justes est un programme de la Montreal City Mission (MCM) visant à améliorer l'accès à la justice pour les personnes im-migrantes et réfugiées.



La Clinique Droits Devant a pour mission d'aider les personnes en situation d'itinérance, qui l'ont été ou qui sont susceptibles de l'être, à régulariser leur dossier judiciaire.



Espace Le Havre propose des ateliers communautaires pour les familles de demandeurs d'asile.



Organisme d'hébergement qui facilite l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des nouveaux arrivants qui amorcent un projet de vie dans Bellechasse et les environs.



Le Réseau d'entraide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ) est un organisme de défense de droits qui vise à offrir des services d'accompagnement en matière d'immigration, de santé, d'éducation ou de francisation aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec .



# ROHMI

Regroupement des organismes en  
hébergement pour personnes  
migrantes

## VALEURS ET APPROCHE

Comme regroupement œuvrant auprès des personnes migrantes, nous mettons de l'avant les valeurs suivantes :

- **La démocratie**  
*À travers des processus démocratiques clairs, une vie associative et administrative transparente, l'application des décisions prises collectivement.*
- **Le respect, la tolérance, l'inclusion et l'ouverture**
- **L'entraide et la solidarité**
- **La justice sociale**  
*Fondée sur l'égalité des droits, elle est au fondement de l'équité, de la dignité, de la liberté d'expression, ainsi que du respect de l'autonomie pour toutes et tous.*

### Approches

Suivant des démarches conjointes avec la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées ou migrantes, nous reconnaissons l'accueil, l'hébergement et l'intégration des personnes migrantes à statut précaire comme un processus complexe puisque c'est : multidimensionnel (linguistique, économique, social, culturel, politique, religieux), bidirectionnel (engage la personne immigrante et sa famille et les membres et les institutions de la société d'accueil), graduel (étape par étape), continu (un processus qui n'est jamais terminé), individuel (selon le rythme et l'histoire de chacun), encadré (par le sociétal et le familial).

Les droits de la personne sont des droits inhérents à tout être humain sans distinction, notamment les distinctions basées sur la nationalité, d'appartenance ethnique, de statut migratoire, de sexe, d'origine, de couleur, de religion, d'âge, de capacité, d'identité sexuelle ou d'expression de cette identité. Les droits de la personne sont des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels; ils sont universels, inaliénables, indivisibles, indissociables et interdépendants.

Le pilier central d'une approche fondée sur les droits de la personne est la reconnaissance implicite du fait que l'inégalité et la marginalisation privent les personnes de leurs droits fondamentaux et les maintiennent dans la pauvreté. Pour le ROHMI, les droits humains sont indissociables et ne peuvent être abordés en vase clos. Nos prises de parole ont pour effet de rappeler aux différents paliers de gouvernements leurs engagements, qu'ils s'inscrivent dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, adoptée en 1951, la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ou dans les chartes québécoise et canadienne des droits de la personne.

**Dans cette perspective, nous déposons ce mémoire dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec (2026-2029) afin d'apporter la réalité terrain aux discussions et humaniser le débat public sur les seuils prévus.**



# ROHMI

Regroupement des organismes en  
hébergement pour personnes  
migrantes

## CONTEXTE

Depuis la réouverture des frontières en novembre 2021 suivant la pandémie de COVID-19, les organismes communautaires desservant les personnes en situation d'itinérance constatent une augmentation significative du nombre de personnes immigrantes fréquentant leurs services, notamment des demandeurs d'asile. Selon le plus récent dénombrement national des personnes en situation d'itinérance visible (oct. 2022), 20 % des personnes sondées à Montréal ont déclaré être issues d'une trajectoire migratoire. Le dénombrement de 2025 devrait être encore plus élevé.

En avril 2023, l'élargissement de l'entente des tiers pays sûrs, annoncée à l'improviste et sans consultation, a fermé la dernière porte qui permettait aux personnes en quête de refuge dans des situations précaires d'avoir accès au système canadien de protection. En effet, avant cette date, l'entente ne s'appliquait pas aux points d'entrée irréguliers, ce qui permettait aux personnes les plus vulnérables de se présenter pour demander l'asile à des points comme le chemin Roxham, et ce, sans visa. Désormais, seules les personnes ayant un visa d'étudiant, de travail, ou autre, peuvent demander l'asile à leur arrivée à l'aéroport canadien ou à un point d'entrée terrestre, avec seule exception les personnes ayant un membre de leur famille proche au Canada. Évidemment, l'obtention de ce visa est difficile et réservée aux plus nantis.

Depuis septembre 2023, il y a un débordement notable de personnes demandeuses d'asile dans les ressources pour personnes vulnérables et en situation d'itinérance, notamment des familles avec enfants et des hommes seuls. L'augmentation des **personnes migrantes à statut précaire** s'inscrit dans le contexte d'une crise de l'itinérance, engendrée par la pénurie de logements abordables sévissant maintenant sur l'ensemble du Québec. Or, les organismes en itinérance ne sont ni adaptés ni outillés pour faire face aux besoins spécifiques des personnes migrantes à statut précaire, dont les demandeurs d'asile.

### Personnes migrantes à statut précaire<sup>1</sup>

Les personnes migrantes à statut précaire ou sans statut forment un groupe hétérogène dont la situation est caractérisée par une ou plusieurs des conditions suivantes : l'absence de résidence permanente, l'absence d'autorisation de travail, la dépendance envers un tiers pour les droits de résidence ou d'emploi, un accès restreint ou inexistant aux services publics et de protections disponibles aux résidents permanents (comme les soins de santé, l'éducation, les droits en milieu de travail) et le risque d'expulsion (13). Au Canada, ce statut précaire concerne aussi bien des personnes en situation régulière, mais temporaire (comme les travailleur·euse·s étranger·ère·s temporaires, les étudiant·e·s internationaux·ales, les demandeur·euse·s d'asile en attente d'une décision) que des personnes dans une situation administrative instable (comme celles ayant dépassé la validité de leur visa ou permis ou les demandeur·euse·s d'asile débouté·e·s) (17, 18).

Au Canada, la précarité ou l'irrégularité du statut migratoire découle rarement de choix délibérés des personnes concernées, mais résulte plutôt d'un ensemble de facteurs structurels et systémiques. En effet, la grande majorité de ces personnes sont initialement entrées au pays de manière régulière, mais se retrouvent ultérieurement « sans statut » ou dans un statut instable en raison de circonstances, le plus souvent, indépendantes de leur volonté : délais administratifs insurmontables, changements dans les politiques migratoires, obstacles procéduraux ou situations personnelles imprévisibles (19, 20).

---

<sup>1</sup> Marie-Jeanne Blain, Muzhgan Haydary, Aline Lechaume, Delphine Nakache, Tatiana Sanhueza Morales, Mona Subayi et Delfin, Martin Heredia (2025), Expériences d'accès aux services et à l'accompagnement juridiques de personnes migrantes à statut précaire et sans statut au Québec. Rapport de recherche. Clinique juridique des Solutions Justes de la Mission communautaire de Montréal, Institut de recherche sur les Migrations et la société (Université Concordia) et Centre de recherche Interactions, Montréal, 28 mai 2025, p.14.



# ROHMI

Regroupement des organismes en  
hébergement pour personnes  
migrantes

La précarité est exacerbée par l'évolution du système migratoire canadien où l'accès au pays passe désormais majoritairement par l'obtention d'un statut temporaire. Ce phénomène reflète le modèle migratoire canadien, dit « en deux étapes », qui impose l'accès à la résidence permanente via une succession de statuts temporaires intrinsèquement instables (3, 21-25), multipliant ainsi les risques de basculement dans l'irrégularité (4, 26).

## Règlementations et politiques migratoires

Comme le rapporte l'Observatoire pour la justice migrante, toutes les organisations de la société civile sont unanimes : les récentes annonces de resserrement des programmes d'immigration temporaire, loin d'atteindre les objectifs qu'elles prétendent viser, vont surtout empirer les conditions de vie et de travail des personnes sous statut temporaire déjà sur le territoire et de celles que le Canada continuera d'admettre<sup>2</sup>. Les mesures de limitation de permis ouverts pour conjoint.e.s ou de permis de travail post diplôme à certains étudiant.e.s gradué.e.s reflètent une logique qui exploite leur apport économique tout en négligeant la reconnaissance de leurs droits humains.

Comme l'a souligné le rapporteur spécial de l'ONU, Tomoya Obokata, « les travailleurs étrangers dits « temporaires » répondent à un besoin permanent sur le marché du travail [...] Le Canada doit [...] faire en sorte que tous les travailleurs migrants aient accès à une procédure claire d'obtention de la résidence permanente dès leur arrivée dans le pays ». Cette citation met en lumière une question fondamentale, encore trop peu débattue : voulons-nous continuer de combler les besoins permanents par une immigration temporaire en privilégiant une main-d'œuvre bon marché, facilement exploitable et jetable au détriment d'un système basé sur l'équité, la stabilité et la sécurité des conditions de travail ? Il est grand temps que les politiques migratoires s'alignent sur les principes de justice et de respect des droits humains, garantissant des conditions de travail dignes pour tous les travailleurs et travailleuses<sup>3</sup>.

## Demande d'asile interne et itinérance cachée

Les programmes gouvernementaux et les ressources d'hébergement pour les demandeurs d'asile sont surtout offerts à l'arrivée au pays. C'est notamment le cas du Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), piloté conjointement par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui prend les personnes qui viennent de faire une demande d'asile en charge pour une durée de six semaines.

Le schéma page suivante illustre la trajectoire pour une personne ayant fait sa demande d'asile à un point d'entrée officiel.

---

<sup>2</sup> Chenour Oechslin, Observatoire pour la justice migrante, Resserrement des programmes d'immigration temporaire : des mesures qui risquent d'amplifier la précarité et l'exclusion des personnes sous statut temporaire, 10 octobre 2024, En ligne :

<https://observatoirepourlajusticemigrante.org/2024/10/10/resserrement-des-programmes-dimmigration-temporaire/>.

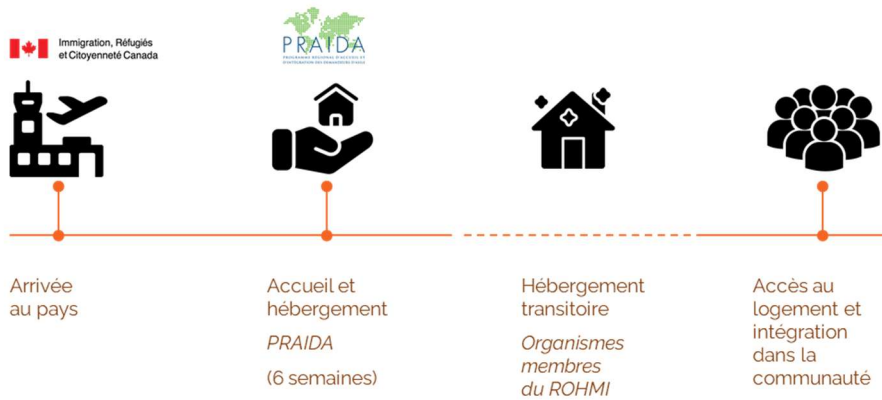
<sup>3</sup> *Ibid.*



# ROHMI

Regroupement des organismes en  
hébergement pour personnes  
migrantes

## Trajectoire d'hébergement : demandeurs d'asile à un port d'entrée



L'ensemble des changements cités précédemment semble avoir créé un terrain fertile pour une hausse des demandes internes, observée autant sur le terrain que dans les statistiques de l'Association des services frontaliers du Canada (ASFC) et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). De plus en plus de personnes ne déposent pas une demande d'asile à leur arrivée à l'aéroport ou à la frontière terrestre, par peur ou méconnaissance, et se retrouvent dans une situation beaucoup plus complexe, appelée le processus de demande d'asile à l'interne. La différence semble technique, mais elle transforme le visage de l'itinérance à Montréal.

**Présentement, une personne ne déposant pas une demande d'asile auprès d'un agent frontalier quitte l'aéroport sans avoir de droits associés au statut du demandeur d'asile. Elle n'a pas droit aux hébergements prévus par le gouvernement provincial ni fédéral ni à l'aide sociale. Si elle n'a pas de famille ou d'amis à Montréal, elle se retrouve en itinérance, jusqu'à ce qu'elle ait réussi à déposer une demande d'asile complète.**

**L'itinérance engendre à son tour un obstacle majeur à l'exercice de plusieurs droits, mettant en péril la santé et la sécurité notamment.**

Comme organisme de première ligne, nous observons quotidiennement les impacts de l'itinérance sur ces personnes. Les demandeurs d'asile vivent souvent plusieurs difficultés cumulées (traumatisme ou symptômes de santé mentale, barrière de la langue, absence totale de réseau de soutien ou de connaissance du milieu, etc.). Les hébergements pour personnes en situation d'itinérance, bien qu'ils fassent de leur mieux, ne sont souvent pas adaptés à ces personnes. La cohabitation avec des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie s'avère un obstacle de plus à l'intégration. De plus, la situation d'itinérance complexifie le processus de régularisation de leur statut : de nombreuses personnes sans adresse fixe ne reçoivent pas leur courrier essentiel de la Commission de l'immigration et du statut du réfugié (CISR), et omettent ainsi de se présenter à leur audience.

Déposer une demande d'asile est complexe et doit inclure un narratif de persécution détaillée, une étape qui requiert normalement les services d'un-e avocat-e ou d'un-e consultant-e. Ces personnes migrantes n'ayant bien souvent pas d'argent pour payer un représentant légal, elles se retrouvent à vivoter dans les sites d'hébergement pour personnes en situation d'itinérance. Une chose est sûre : les reculs dans l'accès à l'asile dans la dernière année contribuent à transformer le visage de l'itinérance à Montréal.



# ROHMI

Regroupement des organismes en  
hébergement pour personnes  
migrantes

**Bien que non officiellement comptabilisés, pour ne pas en rajouter en matière de stigmatisation, les échos du terrain font état d'une nette augmentation des personnes immigrantes dans différents refuges. Que ce soit dans des organismes œuvrant en hébergement temporaire pour les femmes, les jeunes, les hommes seuls, de nombreux intervenant-e-s terrain composent maintenant avec des situations complexes des parcours migratoires.**

Peu de solutions ou de programmes soutiennent les personnes en demande d'asile qui ont des enjeux de logement au-delà du court terme. Par ailleurs, les limites administratives et structurelles liées aux différents statuts temporaires ou à l'absence de statut empêchent souvent les personnes immigrantes de subvenir à leurs besoins de base et nuisent à leur processus d'intégration. C'est là que les organismes en hébergement pour les personnes migrantes membres du ROHMI jouent un rôle incontournable, en venant combler le vide existant entre l'hébergement à court terme et l'intégration des immigrants dans la communauté.

## Défis d'accès persistants<sup>4</sup>

### Défis selon les statuts

- Accès différenciés ou inexistants aux services selon les statuts migratoires
- Pression des délais pour les procédures et longs temps d'attente pour obtenir des conseils (manque de ressources)
- Longueur des démarches administratives, complexité de naviguer entre les deux niveaux : provincial et fédéral
- Sentiment d'être criminalisée comme personne migrante (particulièrement pour les personnes en demande d'asile ou les personnes sans statut)
- Sentiment d'invisibilisation, déshumanisation et d'être traitée comme un dossier plutôt qu'une personne
- Absence de suivi ou de continuité dans l'accompagnement

## ENJEUX

Faute d'un soutien financier adéquat, les organismes membres du ROHMI n'arrivent pas à répondre à la demande croissante des personnes à statut précaire. Les besoins sont immenses et s'inscrivent dans un contexte mondial.

Deux organismes membres estiment à 75% le taux de refus pour la première moitié de 2025. En effet, les organismes qui offrent de l'hébergement n'ont que 100 places au total, sur une demande estimée à 6500 places. Les organismes sont donc capables de répondre à moins de 13% de la demande. De surcroît, ce pourcentage est estimé que pour les demandeurs d'asiles et n'inclut pas les autres personnes migrantes à statut précaire comme les travailleurs temporaires qui ont aussi des enjeux d'hébergement.

Les familles qui ne trouvent pas un hébergement transitoire se retrouvent généralement dans les scénarios suivants :

1. Elles se tournent vers les organismes en itinérance, qui sont à pleine capacité. Ces refuges ne sont pas formés pour cette clientèle, qui alourdit leur tâche, et ils ne constituent pas un environnement adapté à une personne nouvelle arrivante et encore moins à une famille migrante.
2. Elles se tournent vers les organismes membres du ROHMI qui ont besoin de financement.
3. Elles se retrouvent à la rue, avec toutes les problématiques sociales que cela engendre.

---

<sup>4</sup> Ibid, p.44-45.



# ROHMI

Regroupement des organismes en  
hébergement pour personnes  
migrantes

## RECOMMANDATIONS

### Hébergement d'urgence :

1. Élargir les critères d'éligibilité et d'accès aux ressources d'hébergement et aux services gouvernementaux afin de permettre aux personnes demandeuses d'asile et migrantes à statut précaire de bénéficier de l'aide nécessaire

### Hébergement temporaire et logements transitoires avec services adaptés :

1. Financer des organismes qui offrent de l'hébergement temporaire et de transition pour la bonification du nombre de lits et des services offerts
2. Financer des ressources qui s'occupent de populations spécifiques (femmes avec enfants, hommes seuls, etc.) en fonction des besoins

Historiquement, les organismes membres du ROHMI ne reçoivent aucun financement récurrent des gouvernements. En avril 2024, le gouvernement du Québec a créé le fonds d'urgence pour les demandeurs d'asile, doté d'une enveloppe de 5,5 millions \$. Il s'agissait d'un premier pas dans la bonne direction. Malheureusement, plusieurs organismes n'ont pas pu bénéficier de cette enveloppe. Pour ceux qui ont reçu des sommes, force est d'admettre que cette aide n'était pas à la hauteur des besoins.

### DEMANDE

Les besoins en hébergement demeureront importants et nous avons le devoir humain d'accompagner les personnes qui traversent des situations migratoires et qui ont des besoins d'hébergement transitoire. La solution à cette situation passe par du soutien, ce qu'offrent les membres du ROHMI et non pas par une réduction des cibles. Dans le contexte, nous demandons aux gouvernements de mettre sur pied un programme de financement en suivi au fonds d'urgence pour les demandeurs d'asile d'une somme de 2,5 millions \$ par année, de sorte que tous les membres du ROHMI reçoivent un financement de base de :

- 350 000\$ par an pour les organismes en hébergement;
- 90 000\$ par an pour les organismes membres offrant des services d'accompagnement des personnes en demande d'asile ou à statut précaire.

Cette demande s'inscrit alors que l'Office de consultation de la ville de Montréal recommande dans son récent rapport sur l'itinérance et la cohabitation sociale de l'accompagnement psychosocial en logement<sup>5</sup> :

*Afin de s'adapter à la diversité des parcours et des réalités vécues, des contributions rappellent qu'il est essentiel de disposer d'une offre de logement et d'hébergement « suffisamment diversifiée et réellement adaptée à la réalité des*

<sup>5</sup> Rapport de consultation publique, Itinérance et cohabitation sociale à Montréal, Office de consultation publique de Montréal, p. 174, En ligne :

<https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/rapports/rapport-final->

<itin%C3%A9rance%20et%20cohabitation%20sociale%20%C3%A0%20Montr%C3%A9al.pdf>.



# ROHMI

Regroupement des organismes en  
hébergement pour personnes  
migrantes

personnes »<sup>6</sup>. Cela suppose, non seulement une typologie variée de logements, mais aussi une flexibilité accrue des ressources afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des populations en situation de vulnérabilité. En ce sens, l'accompagnement psychosocial des personnes est vu comme indispensable pour garantir une stabilité résidentielle durable<sup>7</sup>. « Il faut donner de l'accompagnement pour permettre une sortie réelle de l'itinérance, sans quoi on reste continuellement pris à éteindre des feux<sup>8</sup>. » Cela comprend des logements supervisés avec accompagnement social, notamment en santé mentale ou en emploi, la mise en place de dispositifs de transition pour les jeunes sortant des centres jeunesse et les personnes migrantes à statut précaire, mais aussi l'intégration de projets d'hébergement temporaire ou de transition dans la définition même du logement social<sup>9</sup>.

**Peu importe les décisions qui seront prises par les gouvernements, l'hébergement des personnes migrantes demeurera un enjeu pour les années à venir. Pour l'avenir prévisible, les besoins continueront d'être très élevés et nous avons le devoir de trouver des solutions pragmatiques pour y répondre. Le ROHMI fait partie des solutions sur la prévention de l'itinérance chez les personnes migrantes. Plus largement, ses membres contribuent à une intégration réussie des personnes migrantes pour que celles-ci puissent participer pleinement à la société québécoise.**

Les gouvernements doivent mieux soutenir les organismes offrant de l'hébergement transitoire aux personnes migrantes. Il s'agit d'une question de dignité pour les personnes migrantes, de santé publique et de saine gestion des fonds publics.

---

<sup>6</sup> Solidarité Saint-Henri, doc. 8.64, p. 8.

<sup>7</sup> Québec solidaire, Transcription de la séance d'audition du 17 février 2025 en soirée, doc. 7.4.1, p. 43.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Synthèse – Audition mobile - Accueil Bonneau, doc. 6.7; Direction régionale de santé publique de Montréal, doc. 7.38, p. 19; Centre des aînés de Pointe-Saint-Charles, doc. 8.63, p. 6; Université McGill et Regroupement des organismes en hébergement pour personnes migrantes, doc. 8.66, p. 11.